

Plus les années avancèrent et plus la musique se développa. L'être qui la créa, grâce à l'inspiration que lui transmettait la nature, réussit à créer le site que nous connaissons aujourd'hui et que les mortels ont cru bon de nommer Camp-au-Lac.

Par contre, d'après l'expérience de Basim, cette transformation et ce goût nouveau pour la musique ne put se produire sans l'intervention d'un être divin. Car, sachez-le, il y a bien des siècles, certaines sorcières avaient le pouvoir de transmettre à des gens des pouvoirs jusqu'alors sumaturs. L'être qui créa la musique dut donc être "enchanté" par une de ces sorcières et c'est ce qui lui donna l'envie et l'idée de composer la première mélodie de l'univers...

Cet être, encore vivant, selon Basim, ne devrait pas tarder à réapparaître sur le lieu où il écrivit sa première mélodie.

Dominique Côté,
chef de camp et auteur de la légende

Nos condoléances

À Madame Paul-Émile Gamache à l'occasion du décès de son époux survenu le 1^{er} mars 1997 ainsi qu'à sa famille. L'Association se souviendra de l'esprit de collaboration de M. Gamache et de sa grande serviabilité.

À Monique et Guy Wagner à l'occasion du décès de M. Guy Voyer, frère de Monique, survenu le 20 avril.

Aux familles éprouvées, l'Association offre ses sincères sympathies.

Assemblée générale annuelle

8 juin prochain à 9h00
(détails dans le feuillet intérieur)

Félicitations...

À Camp-au-Lac et particulièrement à son directeur général, M. Gino Lacroix, pour leur volonté de respecter l'utilisation plus restreinte du canot moteur, leur souci de l'environnement et de la rive du lac et le respect des propriétés privées environnantes.

\$ Cotisation \$ Cotisation

Bien oui! il faut en reparler. C'est un autre de ces gestes de solidarité que vous êtes appelés à poser à chaque printemps. Les sommes recueillies permettent à l'Association d'entreprendre des actions pour maintenir notre lieu de villégiature en santé et entretenir des liens entre les membres par la publication du bulletin "Echos du Lac Jally". Vous trouverez dans cet envoi l'enveloppe de retour et les informations nécessaires à l'acquiescement de votre contribution.

Gilberte Caron, trésorière.

Membres de l'exécutif

Véronique Caron, présidente
Guy Garant
Gilberte Caron

Équipe du journal

Responsable et saisie des textes: **Victor Caron**
Mise en page, impression: **Jean-R. Caron**
Expédition: **Ulysse Roy**

Merci aux personnes qui ont apporté des articles, tous apprécient cette collaboration!



Mot de la présidente

Il y a quelque temps, les membres de l'Exécutif ont reçu de FAPÉL une lettre de félicitations à transmettre à l'Association.

Voici le texte de la lettre de M. Tony Le Sauter.
«Superbes! Les lettres à Trudel et à Mifflin sont superbes! Merci!»

Plus un merci bien spécial pour l'attitude de votre Association vis-à-vis les autres lacs. Voilà une attitude exceptionnelle! Si tout le monde pensait comme ça...»

Signé: Tony Le Sauter

Qu'avons-nous fait pour recevoir ces félicitations? Dans son journal, Alerte, FAPÉL demandait aux associations d'écrire au ministre des Affaires municipales, Rémy Trudel pour «qu'il institue sur tous les lacs et cours d'eau du Québec une vitesse maximale de 10 km/h dans une bande de 30m à partir de la rive» comme le règlement de Pêches et Océans le stipule pour les embarcations motorisées.

Nous avons donc écrit à M. Trudel lui demandant

l'application du règlement au Québec, à l'exemple de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta. Nous avons ensuite écrit au ministre Mifflin, à Ottawa, pour lui faire connaître notre appui au nouveau projet de loi qui ferait passer de 30m à 50m la zone de limite de vitesse à 10 km/h.

Au Lac Jally, nous ne sommes confrontés à ce problème des embarcations motorisées, ayant traversé toutes les étapes et ayant fait adopter par la municipalité un règlement interdisant les embarcations motorisées.

Pourquoi alors nous impliquer dans ce mouvement de pression? La réponse m'apparaît simple; aider les associations beaucoup moins choyées que la nôtre depuis 1979 et aux prises avec les embarcations motorisées.

Lors de la fondation de notre association, le ministère de l'Environnement et de la Faune donnait généreusement. Qu'on se souvienne: analyse de l'eau, classification des installations septiques, analyse du degré d'artificialisation des rives,

régénération des rives chaque année si nous en faisons la demande. Plus tard, FAPEL-FAUNE nous offrait d'autres analyses: degré d'acidité de l'eau, taux d'oxygène état de santé des poissons et quantités, etc. Ce, toujours GRATUITEMENT! Notre Association est née au bon moment, pouvons-nous dire. Aujourd'hui, le ministère de l'Environnement et de la Faune «serre la vis»; les associations doivent souvent se regrouper pour défendre une cause et parfois recevoir PEU après BEAUCOUP d'efforts.

Les membres de l'Exécutif, Gilberte Caron, Guy Garant et moi-même avons pensé aider d'autres associations en écrivant une lettre en votre nom. L'Association reçoit aujourd'hui des félicitations et nous vous les transmettons.

Cet esprit d'entraide pourrait bien revenir à l'ordre du jour quand il sera question d'étudier le schéma d'aménagement de la MRC de Montmagny. Il y a plus d'un lac dans la MRC et nous aurons peut-être besoin de nous entraider. Nous en parlerons.

Véronique Caron, présidente

L'eau: pour qu'il y ait un avenir...

Parmi les planètes qui gravitent autour du soleil, seule la terre a mérité le titre de "planète bleue" à cause de l'hydrosphère qui l'entoure.

Sur la terre, une machine hydrique au mouvement perpétuel, alimentée en énergie par le soleil fait passer l'eau à l'état de vapeur dans l'atmosphère, puis la fait retomber sous forme de précipitations. Ce cycle permet l'établissement d'un écosystème qui vient coloniser les milieux aussi bien terrestres qu'aquatiques. Mais l'homme, par ses aménagements pour satisfaire ses besoins et pour éliminer ses déchets perturbe fortement ce schéma naturel et modifie tant les écoulements que la quantité des eaux et donc l'ensemble des écosystèmes terrestres et aquatiques.

L'aménagement des eaux connaît un essor considérable. Le Lac Jally et ses affluents se doivent d'être protégés. La trop grande richesse des eaux en nutriments (nitrates et phosphates) favorise la prolifération excessive des algues. La respiration de ces algues, la nuit ou par mauvais temps, puis leur décomposition, consomment l'oxygène de l'eau et ne permettent pas le maintien d'une vie aquatique normale pour le reste de la chaîne trophique.



Si on n'y prend pas garde, nous risquons de transformer nos rivières en cloaques et d'exterminer les écosystèmes aquatiques.

La protection des nappes souterraines contre la pollution diffuse est une nécessité pour préserver tant les eaux souterraines que les eaux de surface puisque ces dernières proviennent des nappes phréatiques dès qu'il ne pleut pas.

À la fin de ce siècle, nous le sommes déjà, l'eau sera l'objet du grand débat. Elle sera un enjeu fondamental pour plusieurs pays. Ne pense-t-on pas, à l'heure actuelle, à exporter de l'eau? L'homme doit agir localement et penser globalement comme disait René Dumont.

Guy Wagner,

source: l'eau, Ghislain de Marsily

Message spécial aux propriétaires

Dans l'éventualité où vous auriez l'intention de vendre un terrain ou votre chalet, nous, membres de l'Exécutif de l'Association pour la protection de l'environnement du Lac Jally, trouverions souhaitable que vous sensibilisiez votre acheteur au travail qui a été fait pour sauvegarder le lac et son environnement.

Nous sommes convaincus que vous trouverez les mots pour transmettre vos convictions quant aux avantages de garder le plus d'arbres possible sur le terrain et de conserver des arbustes protecteurs contre l'érosion des rives.

Le schéma d'aménagement de la M.R.C. de Montmagny fait mention de l'importance de la protection des rives, à l'article 5.8.1: «...une bande protégée de 10m à 15m pour prévenir l'érosion...»

Bien souvent, vous avez collaboré avec l'Association; ne pensez-vous pas que ce serait une autre excellente occasion de poursuivre votre travail en sensibilisant votre acheteur éventuel à tout ce que vous avez fait?

Si, vous vouliez nous communiquer les coordonnées de ce nouveau propriétaire, nous vous en saurions gré.

Nous vous remercions de votre bienveillante attention.

**Nous, les membres de l'Exécutif
1996-1997**

Assemblée générale annuelle

8 juin prochain
à 9h00
(détails dans le feuillet intérieur)

La musique à Camp-au-Lac

Depuis deux ans, Camp-au-Lac organise des camps thématiques. L'été dernier, les animateurs avaient choisi le thème de la musique. «Echos du Lac Jally» reproduit ci-après l'introduction du scénario qui vous donnera une idée de l'inspiration qui a animé les moniteurs pendant les camps de l'été 1996



Basim est un vieux druide qui a traversé mers et terres pour arriver à Camp-au-Lac. Il recherche cet endroit depuis des siècles. Il a réussi à vivre toutes ces années grâce aux pouvoirs de la musique et aussi au but qu'il s'était fixé dans la vie: «Retrouver le lieu où était née la musique.»

En effet, suite à de longues années de recherches, le vieux Basim en était arrivé au résultat suivant: le lieu où se situe Camp-au-Lac (autrefois Musica) était l'endroit où la musique avait trouvé sa source. Le calme qui y règne, le son de l'eau qui ruisselle (car autrefois le lac n'était qu'un ruisseau. Maintenant, il reste une partie de ce ruisseau qui se situe dans le sentier écologique et il se nomme le Ruisseau des Mélodies). et le chant des oiseaux avaient donné l'inspiration nécessaire à un être encore inconnu de tous pour écrire la première chanson qui put exister sur la terre.